**DISPOSITIF – ELECTIONS LOCALES DU 14 OCTOBRE 2018**

La période électorale débute ce samedi 14 juillet.

Jusqu’au 14 octobre, s’appliquent les dispositions du règlement sur les programmes de radio et de télévision en période électorale du CSA.

Conformément aux dispositions prises en interne chez AraBel, la couverture de cette période électorale sera traitée exclusivement par les journalistes de la Rédaction et en français.

**La rédaction arabophobe et amazigh n’est pas empêchée de traiter la question dans ses bulletins d’information mais l’invitation d’un candidat dans l’une de ses langues n’est pas possible, car nous ne sommes pas en mesure d’assurer une traduction simultanée en français.**

Le dispositif électoral que nous avons prévu réserve un nombre de passages bien défini et un timing bien défini pour chaque parti politique et pour les candidats qui seront invités en studio tout en tenant compte de la parité homme-femme.

Dans le détail :

Les partis invités seront :  MR ; PS ; CDH ; Ecolo ; Défi ; PTB // Open VLD ; Groen ; CD&V ; SP. A

Le schéma à suivre à la rédaction francophone est le suivant :

Les invités seront présents à l’antenne au total durant 6 semaines jusqu’au jour des élections, à savoir le 14 octobre.

Cela se donne un total de -> 30 invités, un chaque jour, du 03/09 au 12/10.

Par souci d’équité et pour assurer un équilibre entre chaque formation politique, **chaque parti verra 3 de ses représentants invités sur nos ondes**. Il n’y a donc pas de différence entre « petits » partis ou partis traditionnels, tout le monde est logé à la même enseigne.

Les élections sont locales et AraBel une radio bruxelloise, raison pour laquelle nous nous **focaliserons sur les candidats des 19 communes bruxelloises** et en particulier celles où notre public cible est plus présent.

Nous tenterons de respecter au mieux la parité de genre ainsi que la représentation de candidats jeunes.

Chaque candidat s’exprimera **15 minutes maximum à l’antenne**.

Conformément aux règles imposées par le CSA, les personnalités politiques qui interviennent dans un cas particulier (attentat, crise, etc.) ne verront pas leur temps de parole compté.

Concernant la présence de candidat au sein de l’équipe, aucun membre de la rédaction d’information n’est candidat déclaré aux élections.

Une animatrice (Myrna Nabhan) est candidate indépendante inscrite sur la liste d’un parti dans une commune bruxelloise, raison pour laquelle elle sera écartée d’antenne durant la période électorale.

En ce qui concerne les réseaux sociaux et notre page AraBel, interdiction formelle de publier des posts pour tel candidat ou tel parti.

Ultime élément à rappeler**: la publicité et le parrainage en faveur des partis politiques et des candidats sont interdits** et cela, conformément au règlement du CSA relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale.